

du récent décret réglant les relations des missionnaires européens et des mandarins. Appuyé sur la nouvelle législation, il a fait avant de partir, une visite au gouverneur de la province, qui la lui a immédiatement rendue, alors que l'an passé tel autre vicaire apostolique, que citait le prélat, n'avait pu obtenir d'être reçu par le gouverneur dans les mêmes circonstances.

Le panégyrique du saint a été prononcé par M. l'abbé Lazaire, curé d'Agde, prélat de la maison de Sa Sainteté. Dans un langage éloquent et plein de distinction, l'orateur a exposé les desseins de Dieu en donnant saint Vincent de Paul au clergé, aux pauvres et à la France.

Aux îles Marshall. — Le numéro de juillet des *Annales de la Propagation de la foi* annonce la prise de possession des îles Marshall par les missionnaires de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun. « Il existe en Micronésie, écrit Mgr Couppé, vicaire apostolique de la Nouvelle-Poméranie, un groupe d'îles connues sous le nom d'îles Marshall, où la bonne nouvelle n'a pas encore été annoncée : j'ai été chargé d'y tenter l'établissement d'une mission. » Parti le 14 octobre de sa résidence, Mgr Couppé n'est arrivé à Jaluit, l'une des îles du groupe, que le 6 janvier dernier, après avoir été à Sydney et fait ensuite cinquante-huit jours de traversée. « Depuis mon arrivée, dit l'évêque, j'ai pu me rendre compte des principales difficultés qu'il faudra surmonter pour fonder cette mission ; elles seraient de nature à décourager même un vieux missionnaire, s'il ne comptait pas sur l'assistance divine. » La première de ces difficultés est d'acquérir un terrain dans un pays où pour 3 ou 4 hectares la compagnie commerciale propriétaire demande un prix de 18,750 fr.

Les Marshall renferment une population de 17,500 âmes, et sont sous le protectorat de l'Allemagne. Les